

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 02/06/2016	Dossier complet le 02/06/2016	N° d'enregistrement F084167 1403

1. Intitulé du projet

Raccordement au Réseau Public de Transport d'Electricité d'une nouvelle installation du Centre Européen pour la Recherche Nucléaire (CERN) sur la commune de Prévessin-Moëns (01)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
28°b)	Construction et travaux d'installation d'une liaison souterraine d'une tension de 400 000 Volts et d'une longueur d'environ 350 mètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction d'une nouvelle liaison électrique souterraine à 400 000 Volts entre le poste RTE de Bois-Tollot et un nouveau poste électrique du CERN. Les deux sites sont mitoyens et la liaison souterraine sera implantée uniquement sur leur emprise.

4.2 Objectifs du projet

Raccordement électrique d'une nouvelle installation du CERN à Prévessin-Moëns

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux consistent à :

- ouvrir une tranchée de 0,60 m de largeur et 1,40 m de profondeur
- y déposer un ensemble de 3 fourreaux en PolyEthylène Haute Densité (PEHD) disposés "en trèfle"
- dérouler les câbles électriques dans ces fourreaux et raccorder leurs extrémités dans les postes de Bois-Tollot et CERN 2.

Seules les emprises du poste RTE et du poste CERN 2 sont concernées par le chantier.

Les travaux sont prévus sur une durée globale de 7 mois au total et ne concernent que le territoire de la commune de Prévessin-Moëns.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois mise en service, la liaison souterraine ne crée aucune gêne et ne nécessite aucune intervention de maintenance.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet de la procédure d'Approbation de Projet d'Ouvrage (Décret n°2011-1697 du 01/12/2011).

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'approbation de projet d'ouvrage

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de la liaison souterraine	350 mètres
Profondeur de pose	1,40 m
Largeur de la liaison	0,55 m

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Poste RTE de Bois-Tollot
Route de l'Europe
01280 Prévessin-Moëns

Coordonnées géographiques¹

Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 3 ' 19 " E Lat. 46 ° 14 ' 59 " N

Point d'arrivée : Long. 6 ° 3 ' 15 " E Lat. 46 ° 15 ' 07 " N

Communes traversées :

L'ouvrage est entièrement situé sur la commune de Prévessin-Moëns

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?**

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site du poste RTE existant de Bois-Tollot, équipement du réseau public de transport d'électricité, est concerné sur 300 m.

Pour les 50 m restants, la liaison électrique concerne le nouveau poste électrique que va construire le CERN, sur une parcelle aujourd'hui affectée pour une aire de grand passage pour les grands rassemblements des gens du voyage. Cette aire sera déplacée par la communauté de communes du pays de Gex pour permettre au CERN de réaliser son projet.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Prévessin-Moëns approuvé le 16/10/2007 et dont la dernière modification date du 28/05/2015.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Déblais du sol actuel sur l'emprise de l'ouvrage souterrain
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Remblai constitué de sable de carrière
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Perturbations temporaires durant la réalisation des travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	Perturbations temporaires durant la réalisation des travaux
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? ☐ ☒ Est-il concerné par des émissions lumineuses ? ☐ ☒			
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? ☐ ☒ Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? ☒ ☐			Déchets non dangereux et inertes liés au chantier, traités et évacués par les entreprises en charge des travaux selon la réglementation en vigueur. RTE est certifié ISO 14001
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? ☐ ☒			
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? ☐ ☒			

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet détecté

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

S'agissant d'une ligne électrique souterraine de longueur réduite et implantée entièrement dans les installations industrielles de RTE et du CERN, les impacts sur l'environnement sont très limités (voir le projet de tracé envisagé en annexe 4 ci-joint et les photographies associées). Dans ce contexte, nous estimons que ce projet ne nécessite pas d'étude d'impact.

